

Feed Chain Alliance - FCA

Décerné à :

KERR FRANCE
ZA de la Rouge Porte
Rue Auguste Blanqui, 2
FR – 59250 HALLUIN
(SIRET : 381 234 046 [SIREN] 00039)

- ✓ Sites certifiés
- ✓ Pour les activités suivantes :

GH : Mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produits par un tiers (BC-03 v0.1 - 211016)

(1) La version des chapitres du règlement FCA indiqués ci-dessus correspondent à la version en vigueur à la date de réalisation de l'audit initial, d'extension ou de renouvellement. La version des chapitres et annexes audités pendant le cycle de certification sont consultables sur www.ovocom.be ou communiqués sur simple demande adressée à FOODCHAIN ID CERTIFICATION.

Ce certificat constitue la preuve que les exigences normatives du règlement Feed Chain Alliance pour les activités du secteur de l'alimentation animale reprises ci-dessus sont respectées et est octroyé sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de FOODCHAIN ID CERTIFICATION.

Exclusions du périmètre de la certification: les animaux pour animaux dont le contrat de vente mentionne « aliment pour animaux non certifié FCA (Feed Chain Alliance) » ; toute vente est associée systématiquement à un contrat de vente écrit signé par l'acheteur.

N° du certificat : **20/127.01**

Date de l'(des) audit(s) : **20/09/2023**

Date de délivrance : **02/10/2023**

Date d'entrée en vigueur : **03/10/2023**

Ce certificat est valable jusqu'au (et y compris) **04/10/2025**

Pour FOODCHAIN ID Certification

Marie Paule DOGUET
Manager opérationnel



C
E
R
T
I
F
I
C
A
T